



## Divorce en france avec un portugais

Par **ALVES**, le **12/01/2009** à **16:54**

je suis française divorcée en france depuis 14 ans avec un portugais.

Aujourd'hui le consulat portugais me demande de prendre un avocat pour divorcer avec mon ex mari.

Mon divorce ne peut-il pas être notifié d'office après un certain nombre d'année de divorce en france